

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Groupes froids tertiaires hors INB sur la commune principale de l'AIOT BP 24 82400 GOLFECH.

La référence de votre dossier est A-3-HNW1MSB73 et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 05/07/2023 à 09h26 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **55208131734157**

Raison sociale **ELECTRICITE DE FRANCE**

Forme juridique **SA à conseil d'administration (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

GOLFECH

82400 GOLFECH

Signataire

Qualité : **Chef de mission Prévention des Risques et Environnement**

Référent

Fonction : **Ingénieur Environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Groupes froids tertiaires hors INB**

Description des activités :

Réfrigération/chauffage de locaux à usage tertiaire situés en dehors des périmètres INB.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

BP 24

82400 GOLFECH

X : 528838

Y : 6337204

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Dans le cadre de la construction de nouveaux bâtiments tertiaires, la modification consiste en

l'ajout de 4 équipements utilisant des gaz à effet de serre fluorés dont la charge unitaire est supérieure à 2 kg : * Nouveau bâtiment de contrôle des accès (BCA) - 1 pompe à chaleur contenant 5.2 kg de HFC R410A, - 1 pompe à chaleur contenant 25.5 kg de HFC R410A. * Nouveau bâtiment de réception des consommables (MRC) - 1 pompe à chaleur contenant 11.6 kg de HFC R410A, - 1 pompe à chaleur contenant 6.3 kg de HFC R410A, De plus, dans le cadre de nos activités de maintenance, certaines quantités de gaz ont été modifiées, dont les principales sont : - 1 groupe de 5.7 kg remplacé par 2 groupes de charge unitaire inférieure à 2 kg => non ICPE - 1 groupe de 13.5 kg mis à l'arrêt et vidangé. Ces modifications portent la quantité totale de gaz à effet de serre fluorés de 441.37 kg à 463.13 kg.

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime	Précisions
1185	1185-2-a	Gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Quantité susceptible d'être présente 463.13 kg	Quantité susceptible d'être présente 21.76 kg	DC	Cumul des quantités de gaz à effet de serre fluorés présents dans des équipements distincts situés dans le périmètre hors INB (35 équipements répartis sur 12 bâtiments tertiaires

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plans_ICPE_1185_2a_modification_072023.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plans_ICPE_1185_2a_modification_072023.pdf